

DAF PREFORMATION

UF2 ENVIRONNEMENT ASSOCIATIF ET FEDERAL

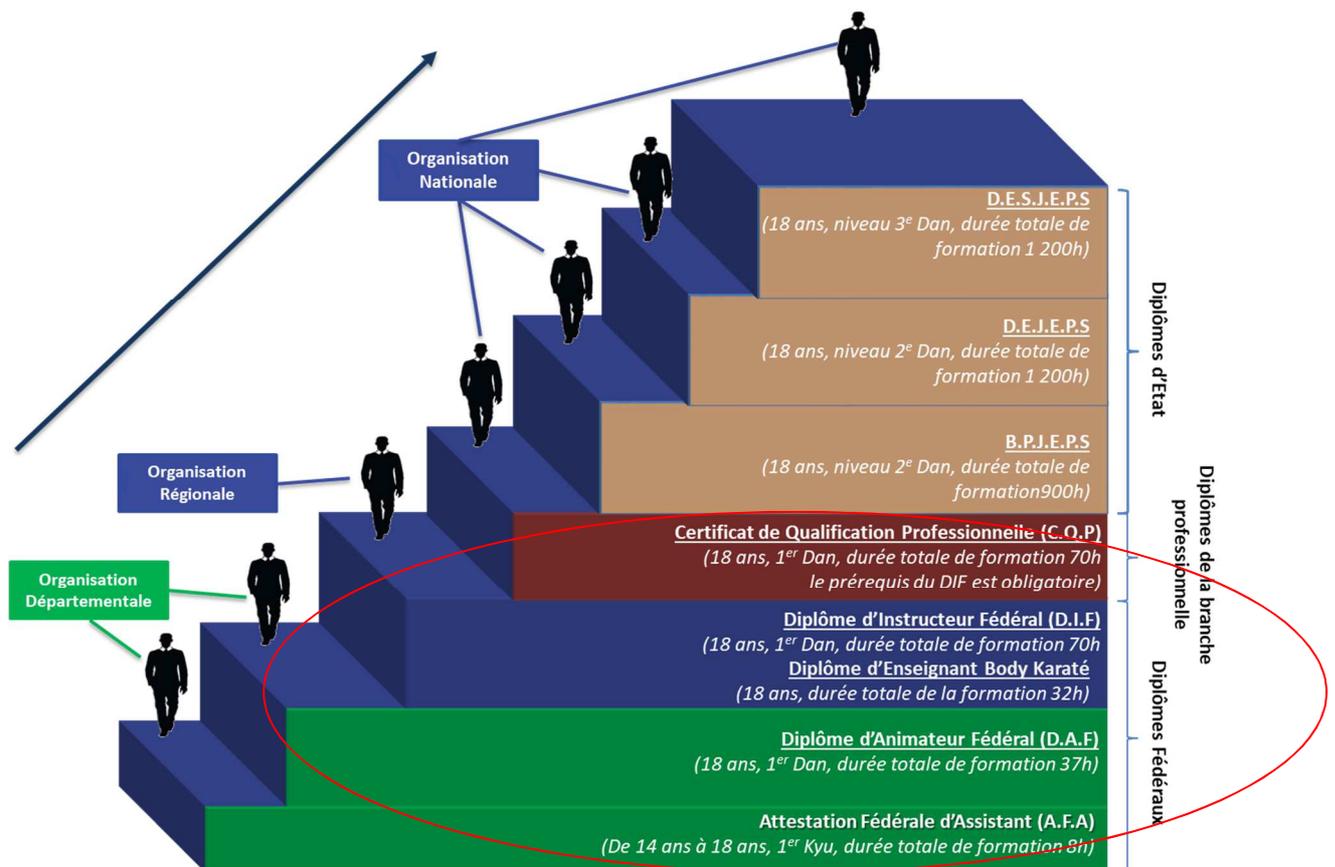
2A : Projet personnel d'évolution (durée 1h)

ITEM : Se situer dans la filière de formation fédérale afin de pouvoir se projeter dans un projet de formation vers les diplômes plus avancés (DIF, CQP).

Résumé :

La formation fédérale se présente comme un escalier. Chaque marche correspond à une formation qui permet évoluer, de progresser. Les marches sont complémentaires les unes aux autres. Vous trouverez des formations fédérales, professionnelles et d'Etat.

La filière de formation de la FFKDA



1) PRESENTATION DES FORMATIONS

1.1 Les formations fédérales d'enseignants

L'ENSEIGNEMENT BENEVOLE GENERAL

<p>Formations organisées par les écoles départementales de formation, contactez votre comité départemental</p> <p><i>Chaque candidat passe son diplôme dans son comité départemental d'appartenance. Le cas échéant, il doit demander une dérogation, qui doit être validée par son CDK d'appartenance et par son CDK d'accueil AVANT l'entrée en formation</i></p>	<p style="text-align: center;">AFA Attestation Fédérale d'Assistant</p> <p>L'AFA permet de donner une reconnaissance à un bénévole intervenant occasionnellement pour aider un enseignant diplômé à encadrer des séances de karaté et de ses disciplines associées dans un club affilié FFK. Il ne s'agit pas d'un diplôme d'enseignant autonome : le responsable de la séance doit être titulaire au minimum du DAF et être présent dans la salle pendant l'intervention d'un assistant titulaire de l'AFA. Etant accessible à partir de la ceinture marron et de 14 à 18 ans, cette attestation permet aussi d'inciter des jeunes pratiquants à s'impliquer dans la vie associative et elle s'intègre donc dans la formation sportive citoyenne.</p> <p>L'AFA donne des compétences limitées à son titulaire : savoir mettre en œuvre des exercices élaborés par l'enseignant responsable, être capable d'animer et de veiller aux consignes de sécurité, connaître les points essentiels de la vie associative, être informé des possibilités d'évolution offertes par la filière de formation fédérale.</p> <p><i>L'AFA permet un premier accès aux activités d'enseignement bénévole. Elle est la première étape (ou marche) dans une logique de formation permettant l'enseignement en autonomie.</i></p> <p>Durée : 8 heures de formation en présentiel</p> <p>Coût : 30 €</p>
	<p style="text-align: center;">DAF Diplôme d'Animateur Fédéral</p> <p>Le DAF est la porte d'accès à l'enseignement bénévole autonome du karaté et de ses disciplines associées, dans tout club affilié à la FFK. Il est adapté à l'enseignement dans des petites structures associatives d'un nombre limité d'adhérents pour des niveaux de pratique allant de l'initiation jusqu'à la ceinture noire 1^{er} dan et pour la préparation sportive de compétiteurs débutants.</p> <p>Le DAF correspond aux compétences de base nécessaires à cette activité : concevoir et mettre en œuvre des séances en assurant la sécurité des pratiquants, accueillir les différents publics et animer la vie du club, connaître le fonctionnement associatif et être capable de créer un club, connaître les grandes lignes des programmes fédéraux, des compétitions et des grades et du fonctionnement fédéral notamment à l'échelon départemental et régional.</p> <p><i>Poursuivre la formation en direction du DIF est fortement conseillé pour avoir une crédibilité plus forte et pour pouvoir développer un club de façon durable. Le DAF donne droit à des allègements pour accéder au niveau de formation suivant (DIF).</i></p> <p>Durée : 37 heures (12h de préformation, 15h de formation en présentiel, 10 h de participation associative).</p> <p>Coût : 100 €</p>

<p>Formation organisée par les écoles régionales de formation, contactez votre ligue régionale</p> <p><i>Chaque candidat passe son diplôme dans sa ligue régionale d'appartenance. Le cas échéant, il doit demander une dérogation, qui doit être validée par sa LR d'appartenance et par sa LR d'accueil AVANT l'entrée en formation</i></p>	<p>DIF Diplôme d'Instructeur Fédéral</p> <p>Le DIF est le niveau avancé de qualification pour l'enseignement bénévole en autonomie du karaté et de ses disciplines associées, dans tout club affilié à la FFK. Il est adapté à l'enseignement dans des structures associatives plus importantes pour des niveaux de pratique allant de l'initiation jusqu'à la ceinture noire 1^{er} dan et au-delà, ainsi que pour préparation sportive de compétiteurs débutants ou avancés. Il permet de diversifier les activités d'un club et de mieux en assurer le développement à long terme.</p> <p>Le DIF renforce les compétences des titulaires d'un DAF en apportant de nouveaux contenus : concevoir et mettre en œuvre un projet d'enseignement sur une saison, savoir s'adapter aux différents publics selon leurs âges (enfants, adolescents, jeunes adultes, seniors) et leurs motivations (loisir, compétition sportive, self-défense, santé ou bien être), connaître de façon approfondie la gestion d'un club et les moyens de le développer, connaître les grandes lignes du fonctionnement fédéral de l'échelon départemental à l'échelon national.</p> <p>Le DIF compète ainsi utilement la formation initiale de l'enseignant de karaté titulaire d'un simple DAF.</p> <p><i>Pour les enseignants bénévoles envisageant de pouvoir être rémunérés, la prolongation naturelle du DIF est le CQP. A cet effet, pour les titulaires du DIF, la fédération organise une formation au CQP en 70 heures.</i></p> <p>Durée : 70 heures pour les titulaires du DAF (12h de préformation, 40h de formation en présentiel, 18h de participation associative).</p> <p>Coût : 250 €</p>
--	--

L'ENSEIGNEMENT BENEVOLE SPECIFIQUE

<p>Formation organisée par le référent BK des ligues régionales, contactez votre ligue régionale</p>	<p style="text-align: center;">DEBK Diplôme d'Enseignant de Body Karaté</p> <p>Le DEBK permet l'enseignement bénévole du Body Karaté uniquement, dans un club déjà affilié à la FFK.</p> <p>Durée : 32 heures Coût : 150 €</p>
---	--

1.2 Le CQP une formation professionnelle

L'ENSEIGNEMENT DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

<p>Formation organisée au niveau national, contactez le Service Formation de la FFK</p>	<p style="text-align: center;">CQP MAM</p> <p style="text-align: center;">Certificat de Qualification Professionnelle « Moniteur d'Arts Martiaux »</p> <p>Le CQP est le premier niveau de qualification donnant droit à enseigner contre rémunération le karaté et ses disciplines associées. Un titulaire du CQP peut se faire délivrer une carte professionnelle par l'organisme administrativement compétent, la Direction Départementale de la Cohésion sociale (DDCS). Le CQP donne la qualification pour faire découvrir, initier ou perfectionner des publics variés au karaté ou à une de ses disciplines associées, dans un club affilié à la FFK mais aussi dans d'autres structures pouvant rémunérer des intervenants et acceptant ce niveau de qualification.</p> <p>Le CQP intègre les acquis du DIF en les approfondissant et en ajoutant de nouveaux apports, pour former un champ de compétences selon trois axes : concevoir un projet d'enseignement dans le cadre du karaté ou d'une discipline associée, mettre en œuvre ce projet dans le cadre du karaté ou d'une discipline associée, participer au fonctionnement de la structure dans laquelle évolue l'enseignant.</p> <p>Durée : 110 heures (26h d'enseignement à distance, 43h de formation en présentiel, 1h de positionnement et 40h de stage pratique)</p> <p>Coût : 850 €</p>
--	--

2) PRE-REQUIS ET OBJECTIFS DES FORMATIONS FEDERALES D'ENSEIGNANTS

FORMATIONS	PRE-REQUIS	OBJECTIF	ORGANISATION
AFA 8h	<ul style="list-style-type: none"> - De 14 ans minimum à 18 ans - Etre ceinture marron - Avoir 2 timbres de licences dont celle de l'année en cours 	Permet d'assister bénévolement le professeur du club ou tout autre titulaire d'au moins un DAF à condition qu'il soit présent	COMITES DEPARTEMENTAUX
↓			
DAF 37h	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir 18 ans minimum - Etre ceinture noire 1^{er} Dan minimum depuis au moins un an - Avoir au minimum la licence fédérale de l'année en cours - Posséder un diplôme de secourisme. - Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement du karaté de moins de 3 mois. 	Permet d'ouvrir un club et d'enseigner bénévolement en toute autonomie.	COMITES DEPARTEMENTAUX
↓			
DIF 70h	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir 18 ans minimum - Etre ceinture noire 1^{er} Dan minimum - Avoir au minimum la licence fédérale de l'année en cours - Avoir le DAF depuis au moins un an - Posséder un diplôme de secourisme. - Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du karaté de moins de 3 mois 	Permet d'ouvrir un club et d'enseigner bénévolement en toute autonomie Prérequis indispensable à l'entrée en formation du CQP FFK.	LIGUES REGIONALES
↓			
CQP	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir 18 ans minimum - Etre ceinture noire 1^{er} Dan minimum - Avoir au minimum la licence fédérale de l'année en cours - Posséder un diplôme de secourisme. - Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du karaté de moins de 3 mois - Avoir le DIF avant la date de clôture des inscriptions - Effectuer un stage d'une durée de 40 heures minimum dans son association ou un autre club de son choix, préalablement à l'entrée en formation avec un tuteur titulaire du CQP au minimum. Pendant ce stage, le candidat devra animer des séances auprès d'un public enfant et d'un public adulte. 	Permet d'enseigner contre rémunération	FFK NATIONAL

Vous êtes titulaire du diplôme :	Vous pouvez vous orienter vers :	
AFA	DAF	
DAF	DIF	
DIF	CQP	<i>Le DIF est le prérequis obligatoire du CQP.</i>
CQP	BPJEPS DEJEPS	<i>Le CQP peut donner des allègements dans le cadre du BPJEPS. Le CQP donne l'équivalence de l'UC 4 du DEJEPS sous certaines conditions.</i>
BPJEPS	DEJEPS	
DEJEPS	DESJEPS	
DESJEPS	PROFESSORAT DE SPORT	

**TABLEAU SYNOPTIQUE DES EQUIVALENCES/ALLEGEMENTS
ENTRE LES DIPLOMES**

3) VOLUMES GLOBAUX DES FORMATIONS FEDERALES

Pour chaque formation le volume global correspond à la somme des heures faites dans les différents modes de formation (voir explications page suivante). Les heures en « présentiel en école de formation » ne sont donc qu'une partie du total :

- AFA : volume global de 8h **entièrement en école de formation** ;
- DAF : volume global de 37h mais **seulement 15h en école de formation** ;
- DIF : volume global de 70h mais **seulement 40h en école de formation**.

AFA	Préformation (PREF)	Présentiel en école de formation (EF)	Présentiel lors des participations fédérales (PF)
UF1 : Enseignement et animation (4h)		4h	
UF2 : Environnement associatif et fédéral (3h)		3h	
UF3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne (1h)		1h	
Totaux par modes de formation	0h	8h	0h
Total global		8h	

Fiches de Préformation DAF – Service Formation

DAF	Préformation (PREF)	Présentiel en école de formation (EF)	Présentiel lors des participations fédérales (PF)
UF1 : Enseignement et animation (11h)		11h	
UF2 : Environnement associatif et fédéral (15h)	12h	3h	
UF3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne (11h)		1h	10h
Totaux par modes de formation	12h	15h	10h
Total global	37h		

DIF	Préformation (PREF)	Présentiel en école de formation (EF)	Présentiel lors des participations fédérales (PF)
UF1 : Enseignement et animation (34h)		34h	0h
UF2 : Environnement associatif et fédéral (17h)	12h	5h	0h
UF3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne (19h)		1h	18h
Totaux par modes de formation	12h	40h	18h
Total global	70h		

En fonction de ses diplômes, de sa profession ou de ses responsabilités fédérales, un candidat à la formation DIF peut bénéficier de dispenses partielles ou totales, après étude et entretien avec le RERF qui décide en dernier lieu des allègements proposés.

	UF1 Enseignement et animation	UF2 Environnement associatif et fédéral	UF3 Participation à la vie fédérale et citoyenne
Dispenses totales	-	-	-
Dispenses partielles	Dispense de 8h (« Connaître les bases anatomiques et physiologiques... » + « Connaître les bases scientifiques ... » + « Connaître les caractéristiques physiologiques... ») pour : - les médecins ; - les pharmaciens ; - les masseurs- kinésithérapeutes ; - les infirmiers ; - les titulaires d'un diplôme paramédical ; - les titulaires d'une licence STAPS ou équivalent.	Dispense de 7h (2C - Environnement fédéral) pour : - les membres des équipes techniques régionales - les responsables techniques des ZID - les membres des équipes techniques départementales - les arbitres nationaux - les arbitres régionaux	Dispense de 14h (3B - 3C Participation à des évènements fédéraux officiels) pour : - les arbitres nationaux - les arbitres régionaux

4) VOLUMES DETAILLES ET PLANIFICATION DES FORMATIONS FEDERALES

4.1 Principes généraux

Modes de formation

Trois modes de formation sont dispensés : pour le DAF et le DIF ils seront programmés dans l'ordre du tableau ci-dessous qui correspond à une formation en 3 temps. Néanmoins le 3^{ème} temps (présentiel lors des participations fédérales) pourra être commencé avant la fin des stages en école de formation si cela est possible.

Aucun diplôme ne peut être validé et décerné tant que les temps de formation n'ont pas tous été effectués.

1 Préformation (PREF)	Au minimum un mois avant le début des stages en école de formation, les stagiaires auront accès à des fiches thématiques téléchargeables par internet. Ils devront les avoir étudiées avant le début des stages. Lors des stages une évaluation formative sera effectuée en trois phases : test de connaissances, puis correction collective et interactive avec le formateur, et enfin QCM d'évaluation.
↓	
2 Présentiel en école de formation (EF)	Les stagiaires doivent être présents lors des cours donnés en école de formation (Ligues Régionales pour les DIF et Comités départementaux pour les DAF et AFA). L'assiduité est vérifiée à chaque demi-journée ou à chaque cours au moyen d'une feuille d'émargement tenue par le responsable de formation.
↓	
3 Présentiel lors des participations fédérales (PF)	Ce mode concerne les heures de participation à la vie fédérale et citoyenne. La présence des stagiaires est contrôlée au moyen du formulaire de validation des heures (modèle fédéral) rempli par le responsable de l'organisation puis contresigné par le responsable de formation.

La formation en présentiel en école de formation reste le noyau central de chaque formation et la répartition des volumes entre les trois modes de formation varie pour chaque formation (AFA, DAF, DIF).

La synthèse de cette répartition pour chacune des formations est présentée dans les pages suivantes.

Préconisations de planification

Pour chaque formation, les volumes en présentiel en école de formation ont été calibrés pour correspondre à un nombre entier de journées avec une durée de formation allant de 7h à 8h par jour.

Différentes options sont proposées, pour que chaque organisateur de formation (Ligue régionale, ou comité départemental) puisse faire un choix en fonction des contraintes locales.

4.2 Attestation Fédérale d'Assistant (AFA)

Le volume total de la formation AFA est de 8h, effectuées en totalité en présentiel en école de formation.

Il n'est prévu qu'une seule formule de planification en un seul stage sur une journée (un samedi ou un dimanche).

AFA	Préformation (PREF)	Présentiel en école de formation (EF)	Présentiel lors des participations fédérales (PF)
UF1 : Enseignement et animation (4h)		4h	
1A : Initiation à la mise en œuvre des exercices		4h	
UF2 : Environnement associatif et fédéral (3h)		3h	
2A : Projet personnel d'évolution		1h	
2B : Initiation à l'environnement associatif et fédéral		2h	
UF3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne (1h)		1h	
3A : Initiation à la vie fédérale et citoyenne		1h	
Totaux par modes de formation	0h	8h	0h
Total global		8h	

4.3 Diplôme d'Animateur Fédéral (DAF)

Cette formation est accessible aux titulaires du 1^{er} dan minimum depuis au moins un an. Volume total de 37h à planifier selon les principes suivants

Préformation (12h)

Les supports doivent être fournis aux stagiaires au moins un mois avant le début des stages.

Présentiel en école de formation (15h)

Plusieurs formules de planification sont possibles :

- En un seul stage de deux jours lors d'un weekend avec l'évaluation décalée
- En 2 stages d'un jour espacés d'une à deux semaines avec l'évaluation incluse ou décalée

La répartition par jour est libre, dans les limites du raisonnable :

- Exemple 1 : 6h samedi et 6h dimanche et évaluation décalée sur le samedi suivant
- Exemple 2 : Stage 1 (6h samedi) + stage 2 (6h le samedi et 3h le dimanche pour l'évaluation)
- Exemple 3 : Stage 1 (6h samedi ou dimanche) + stage 2 (6h le samedi ou dimanche) + 3h le samedi ou dimanche suivant pour l'évaluation).

L'ensemble de la formation ne devra pas dépasser un temps global de trois semaines.

Evaluations de l'UF1

Le temps d'évaluation par candidat est de 30 minutes, mais selon le nombre de candidats le temps total d'examen peut varier de façon importante. Selon les possibilités logistiques de l'organisateur les évaluations pourront donc avoir lieu à la fin du stage ou lors d'une journée distincte après le stage.

Présentiel lors des participations fédérales (10h)

Les heures de participation à la vie fédérale et citoyenne doivent être effectuées en priorité lors de la saison d'inscription en formation. De façon exceptionnelle et uniquement pour des cas dûment justifiés et acceptés par le responsable de formation, il pourra être accepté que les heures soient terminées lors de la saison suivant immédiatement celle de l'inscription en formation.

DAF	Préformation (PREF)	Présentiel en école de formation (EF)	Présentiel lors des participations fédérales (PF)
UF1 : Enseignement et animation (11h)		11h	
1A : Concevoir et mettre en œuvre des exercices		2h	
1B : Concevoir et mettre en œuvre des séances		6h	
Evaluation formative		3h	
UF2 : Environnement associatif et fédéral (15h)	12h	3h	
2A : Projet personnel d'évolution	1h		
2B : Environnement du club	5h		
2C : Environnement fédéral	6h		
Evaluation formative		3h	
UF3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne (11h)		1h	10h
3A : Connaissances générales		1h	
3B : Participation au stage de juge départemental			5h
3C : Participation à un évènement fédéral officiel			5h
Totaux par modes de formation	12h	15h	10h
Total global	37h		

4.4 Diplôme d'Instructeur Fédéral (DIF)

Cette formation est conçue pour des stagiaires ayant déjà acquis les **COMPETENCES DE BASE** du DAF, à partir desquelles elle va prendre appui pour développer des **COMPETENCES RENFORCEES**. Elle est donc **ACCESSIBLE DANS LE VOLUME HORAIRE PROPOSE AUX TITULAIRES DU DAF** depuis au moins un an.

Volume total de 70h à planifier selon les principes suivants

Préformation (12h)

Les supports doivent être fournis aux stagiaires au moins un mois avant le début des stages.

Présentiel en école de formation (40h)

Plusieurs formules sont possibles :

- Un stage de 6 jours. Exemple : du mercredi au dimanche (8h par jour x 4 jours + 1 jour à 7h + 1 jour à 4h pour l'évaluation = 43h)
- Trois stages de weekend. Exemple : stage 1 (8h x 2 = 16h) + stage 2 (7h30 x 2 = 15h) + stage 3 (samedi 8h) et dimanche pour les évaluations (4h) = 43h.

⇒ Le temps d'évaluation peut être décalé d'une semaine après la formation

Evaluations : un volume moyen de 4h est prévu, pour tenir compte du temps très variable des évaluations de l'UF1 en fonction du nombre de stagiaires et des possibilités logistiques.

Présentiel lors des manifestations fédérales (18h)

Les heures de participation à la vie fédérale et citoyenne doivent être effectuées en priorité lors de la saison d'inscription en formation. *De façon exceptionnelle et uniquement pour des cas dûment justifiés et acceptés par le responsable de formation, il pourra être accepté que les heures soient terminées lors de la saison suivant immédiatement celle de l'inscription en formation.*

Dans des cas exceptionnels et après avis du DTN, les ligues régionales pourront ouvrir l'accès à cette formation à des personnes n'ayant pas le DAF sous condition d'avoir suivi et validé une formation préalable, organisée par la ligue régionale, avec un contenu et des évaluations identiques à celui du DAF.

DIF	Préformation (PREF)	Présentiel en école de formation (EF)	Présentiel lors des participations fédérales (PF)
UF1 : Enseignement et animation (34h)	0h	34h	0h
1A : Concevoir et mettre en œuvre des exercices		6h	
1B : Concevoir et mettre en œuvre des séances		18h	
1C : Concevoir et mettre en œuvre une saison		6h	
Evaluation formative		4h	
UF2 : Environnement associatif et fédéral (17h)	12h	5h	0h
2A : Projet personnel d'évolution	1h		
2B : Environnement du club	5h		
2C : Environnement fédéral	6h		
Evaluation formative		5h	
UF3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne (19h)		1h	18h
3A : Connaissances générales		1h	
3B : Participation au stage de juge régional			
3C : Participation à des événements fédéraux officiels			18h
3D : Animation Enfants en club ou interclubs			
Totaux par modes de formation	12h	40h	18h
Total global	70h		

5) FORMATION PROFESSIONNELLE : LE CQP MAM (Certification de Qualification Professionnelle Moniteur d'Arts Martiaux)

La formation du CQP Moniteurs d'Arts Martiaux mention « karaté et disciplines associées » est assurée par la **Confédération Française des Arts Martiaux et Sports de Combat** qui la délègue à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées. La FFK assure donc la mise en œuvre d'une formation de 70 heures réservée aux titulaires du DIF.

Le titulaire du CQP enseigne en pleine autonomie, pour faire découvrir, initier ou perfectionner certains publics au karaté ou à une discipline associée dans les clubs affiliés à la fédération.

Ses missions sont de :

- Concevoir un projet d'enseignement dans le cadre du karaté ou d'une discipline associée ;
- Mettre en œuvre ce projet dans le cadre du karaté ou d'une discipline associée ;
- Participer au fonctionnement de la structure dans laquelle il enseigne.

Le titulaire du CQP a le droit d'enseigner contre rémunération et peut se faire délivrer une carte professionnelle par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion sociale).

5.1 Prérequis et objectifs

FORMATIONS	PRE-REQUIS	OBJECTIF	ORGANISATION
CQP	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir 18 ans minimum - Etre ceinture noire 1er Dan minimum - Avoir au minimum la licence fédérale de l'année en cours - Posséder un diplôme de secourisme. - Avoir un certificat médical de non contre-indication à l'enseignement du karaté de moins de 3 mois - Avoir le DIF avant la date de clôture de l'inscription. - Effectuer un stage d'une durée de 40 heures minimum dans son association ou d'un autre club de son choix, préalablement à l'entrée en formation avec un tuteur titulaire d'un CQP MAM au minimum. Pendant ce stage, le candidat devra animer des séances auprès d'un public enfant et d'un public adulte. 	Permet d'enseigner contre rémunération	FFK NATIONAL

5.2 Contenus de formation et évaluation

Chaque candidat devra obtenir les 3 UC (Unités Capitalisables) :

- **UC1** : Conception d'un projet d'enseignement en karaté et disciplines associées ;
- **UC2** : Mise en œuvre d'un projet d'enseignement en sécurité ;
- **UC3** : Participation au fonctionnement de la structure.

Il n'y a pas de notation, le candidat est admis ou non admis.

Ces UC s'obtiennent indépendamment les unes des autres. Toute UC acquise dans une voie est cumulable avec celle(s) obtenue(s) dans une autre voie pour augmenter les chances de réussite. En cas d'échec, le bénéfice des UC réussies reste acquis pendant 3 ans.

6) FORMATION D'ETAT : LE BPJEPS

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports « Mention karaté et Disciplines Associés »

La formation est organisée par la FFK après avoir été habilitée par la DRJSCS.

La formation BPJEPS spécialité éducateur sportif, mention karaté et disciplines associées est en cours de construction.

L'animateur sportif de Karaté et disciplines associées, réalise de manière autonome des prestations d'animation, d'initiation, de perfectionnement et d'entraînement aux activités dans les champs sportifs, éducatifs et de loisirs selon un niveau fixé dans chaque activité.

L'animateur sportif de Karaté, disciplines associées peut exercer dans :

- Une association sportive ou dans toute structure promouvant des Activités Physiques et Sportives (APS)
- Une structure privée
- Une école primaire, un collège, une université
- Le milieu carcéral, hospitalier ou dans les établissements recevant des personnes en situation de handicap
- Les comités d'entreprise
- Les maisons des jeunes et de la culture (MJC)
- Une collectivité territoriale
- À titre libéral en dispensant des cours à des particuliers ou à des groupes

6.1 Prérequis et objectifs

FORMATIONS	PRE-REQUIS	OBJECTIF	ORGANISATION
BPJEPS	<ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique ; - Posséder un diplôme ou une attestation de secourisme de moins de 2 ans, ou effectuer un recyclage pour la saison en cours (recommandé); - fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement du karaté ou d'une discipline associée datant de moins de trois mois à la date d'entrée en formation ; - Satisfaire aux tests techniques d'exigences préalables à l'entrée en formation ; - Satisfaire aux épreuves de sélection de la formation ; - CQP souhaité. 	<p>réalise de manière autonome des prestations d'animation, d'initiation, de perfectionnement et d'entraînement aux activités dans les champs sportifs, éducatifs et de loisirs contre rémunération</p>	FFK NATIONAL

6.2 Contenus de formation et évaluation

Chaque candidat devra obtenir les 4 UC (Unités Capitalisables) :

- UC1 – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2 – Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3 – Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ du karaté et des disciplines associées
- UC4 – Mobiliser les techniques du karaté et des disciplines associées pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.

La formation BPJEPS est en attente de publication au Journal Officiel, veuillez consulter régulièrement le site internet fédéral.

7) FORMATION D'ETAT : LE DEJEPS

Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports « Mention karaté et Disciplines Associés »

La formation est organisée par la FFK après avoir été habilitée par la DRJSCS. Il n'y aura pas de formation DEJEPS en présentiel en 2018/2019.

Le titulaire du DEJEPS spécialité perfectionnement sportif, mention karaté et disciplines associées est responsable de l'enseignement et de la sécurité dans une structure associative, privée ou territoriale.

Il a pour missions :

- d'animer un club : être capable de proposer en toute sécurité des activités diverses (karaté, karaté contact, body karaté, discipline associée) adaptées à un public différencié (baby, enfants, adolescents, adultes seniors, personnes en situation de handicap).
- d'éduquer : être capable de faire de l'apprentissage des techniques du karaté et des DA une action éducative socialisante et pédagogique.
- d'entraîner : il est capable de proposer une initiation à la compétition jusqu'au niveau régional et d'informer sur le projet de performance fédéral.
- de former : être capable de former des stagiaires à l'enseignement du karaté et des disciplines associées et de programmer un cycle d'enseignement.
- de coordonner des projets : il est capable d'analyser le contexte institutionnel, concevoir un projet éducatif ou sportif et mettre en place les dispositifs permettant la réalisation de celui-ci.
- de gérer : être capable de mobiliser les ressources utiles au bon déroulement du ou des projets de l'association et notamment une équipe de bénévoles.
- de représenter : être capable de représenter son association auprès de l'État, des collectivités territoriales et des institutions diverses.
- de communiquer : être capable de mettre en place une stratégie de communication efficace pour la promotion de l'activité et de l'association.

7.1 Prérequis et objectifs

FORMATIONS	PRE-REQUIS	OBJECTIF	ORGANISATION
DEJEPS	<ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique ; - Posséder un diplôme ou une attestation de secourisme de moins de 2 ans, ou effectuer un recyclage pour la saison en cours (recommandé); - fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement du karaté ou d'une discipline associée datant de moins de trois mois à la date d'entrée en formation ; 	Anime en clubs, entraîne, forme des enseignants et coordonne des projets	FFK NATIONAL

	<ul style="list-style-type: none">- Satisfaire aux tests techniques d'exigences préalables à l'entrée en formation ;- Satisfaire aux épreuves de sélection de la formation.		
--	--	--	--

7.2 Contenus de formation et évaluation

Chaque candidat devra obtenir les 4 UC (Unités Capitalisables) :

- UC1 – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2 – Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3 – Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ du karaté et des disciplines associées
- UC4 – Mobiliser les techniques du karaté et des disciplines associées pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.
- 3 épreuves certificatives sont organisées afin que chaque candidat obtienne les 4 UC (Unités Capitalisables). Pour chaque épreuve certificative non validée, le candidat bénéficie d'une seconde session d'évaluation au cours de la session de formation.

Il n'y a pas de notation, le candidat est admis ou non admis.

Ces UC s'obtiennent indépendamment les unes des autres. Toute UC acquise dans une voie est cumulable avec celle(s) obtenue(s) dans une autre voie pour augmenter les chances de réussite. En cas d'échec, le bénéfice des UC réussies reste acquis pendant 5 ans.

8) FORMATION D'ETAT : LE DESJEPS

Le Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports « Mention karaté et Disciplines Associés »

La formation est organisée par la FFK après avoir été habilitée par la DRJSCS. Il n'y aura pas de formation DEJEPS en présentiel en 2018/2019. Le stagiaire réalise également 500 heures en structure d'alternance (structure de haut niveau, ligue ou école régionale de formation...).

Les stagiaires sont accompagnés par les formateurs en centre de formation et par un tuteur en structure d'alternance

La formation est construite en 3 modules :

- Module 1 : conçoit et dirige le projet de la structure (UC 1 et 2)
- Module 2 : dirige un système d'entraînement et encadre la discipline en sécurité (UC 3 et 4)
- Module 3 : organise des actions formatives dans le cadre des réseaux professionnels (UC 3)

Le DESJEPS spécialité « performance sportive », mention « karaté et disciplines associées » est un diplôme de niveau II d'expertise technique et de direction.

8.1 Prérequis et objectifs

FORMATIONS	PRE-REQUIS	OBJECTIF	ORGANISATION
DESJEPS	<ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique ; - Posséder un diplôme de secourisme ; - Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement du karaté ou d'une discipline associée datant de moins de trois mois à la date d'entrée en formation ; - Satisfaire aux tests techniques d'exigences préalables à l'entrée en formation : <p>Exigences préalables requises pour accéder à la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justifier d'une expérience d'encadrement en perfectionnement sportif ou formation de cadres de 360 heures pendant 3 saisons dans les 5 dernières années dans la discipline karaté ou dans une discipline associée. - Être titulaire d'un 3ème Dan ou réussir une démonstration technique de niveau 3ème Dan. - Effectuer une analyse technique et tactique d'un document vidéo (entraînement, compétition, formation de cadres) dans la discipline karaté ou dans une discipline associée. <p><i>Les titulaires de certains diplômes sont dispensés de la vérification de ces exigences, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 18 décembre 2008 portant création de la mention « Karaté et Disciplines Associées » du Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport, spécialité « Performance Sportive ».</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Satisfaire aux épreuves de sélection de la formation 	<p>Coordonne des projets et des équipes régionales ou départementales, forme, entraîne, enseigne.</p>	<p>FFK NATIONAL</p>

8.2 Contenus de formation et évaluation

Chaque candidat devra obtenir les 4 UC (Unités Capitalisables) :

- UC 1 : Être capable de construire la stratégie d'une organisation du secteur ;
- UC 2 : Être capable de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur ;
- UC 3 : Être capable de diriger un système d'entraînement en karaté et disciplines associées ;
- UC 4 : Être capable d'encadrer la discipline en sécurité.

3 épreuves certificatives sont organisées afin que chaque candidat obtienne les 4 UC (Unités Capitalisables). Pour chaque épreuve certificative non validée, le candidat bénéficie d'une seconde session d'évaluation au cours de la session de formation.

Il n'y a pas de notation, le candidat est admis ou non admis.

Ces UC s'obtiennent indépendamment les unes des autres. Toute UC acquise dans une voie est cumulable avec celle(s) obtenue(s) dans une autre voie pour augmenter les chances de réussite. En cas d'échec, le bénéfice des UC réussies reste acquis pendant 5 ans.

7) FORMATIONS NATIONALES CONTINUES :

Les formations nationales continues sont ouvertes aux candidats hommes ou femmes, âgés de plus de 18 ans, titulaires :

- De la licence FFK pour l'année en cours ;
- D'un diplôme d'enseignement karaté à partir du DAF pour la plupart d'elles sauf pour certaines formations demandant un diplôme de niveau supérieur.

Pour plus de précision un catalogue des formations nationales continues est à votre disposition sur le site fédéral

Ce catalogue vous présente les différentes formations nationales continues qui seront échelonnées sur la saison sportive 2018-2019. Elles se dérouleront en priorité sur le Centre National d'Entraînement et de Formation de Castelnaud le Lez mais avec quelques-unes sur le site du CREPS IDF de Châtenay Malabry.

Les différentes formations proposées sont le :

Karaté Entraînement

- Karaté Combat sportif (Kumite)
- Karaté Kata « les fondamentaux »

Karaté Publics

- Baby karaté
- Body karaté
- Karaté Scolaire
- Karaté Mix
- Karaté Senior
- Parakaraté
- Karaté Carcéral

Karaté Santé

- Module 1 Base (permet d'accéder aux autres formations karaté santé)
- Module 2 Perfectionnement
- Lutter contre les maladies métaboliques
- Karaté après cancer

Rappel des points importants :

* Différenciez bien formations fédérales, professionnelles et d'Etat.

*Chaque formation correspond à des compétences d'enseignant bien précises.

Ce que les stagiaires doivent retenir :

Les diplômes fédéraux correspondent à un enseignement bénévole (DAF et DIF), le CQP est un diplôme pour enseigner contre rémunération dans la limite de 360h par an.

Sachez vous rappelez de la composition des différentes UF et UC.

Sachez faire la différence entre chaque diplôme.